



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de
l'immigration

Bureau de la citoyenneté et des activités
réglementées

VOTE PAR PROCURATION

AUTORITÉS HABILITÉES À ÉTABLIR LES PROCURATIONS

En application de l'article R.72 du code électoral, sur le territoire national, les procurations peuvent être établies par :

- le juge du tribunal d'instance ou celui qui en exerce les fonctions, compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur ;
- le greffier en chef de ce tribunal ;
- tout officier de police judiciaire (OPJ), autre que les maires et leurs adjoints, désigné par le juge du tribunal d'instance ;
- tout agent de police judiciaire (APJ), ou tout réserviste au titre de la réserve civile de la police nationale ou au titre de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, ayant la qualité d'agent de police judiciaire (APJ), désigné par le juge du tribunal d'instance ;

Les électeurs désireux de faire établir une procuration doivent donc se présenter personnellement auprès des magistrats, greffiers en chef et officiers et agents de police judiciaire, désignés par les juges des tribunaux d'instance d'Annecy, Annemasse, Bonneville et Thonon-les-Bains en application des dispositions susvisées :

- soit aux tribunaux d'instance d'Annecy, Annemasse, Bonneville et Thonon-les-Bains ;
- soit auprès des compagnies et brigades de la gendarmerie nationale ;
- soit auprès des commissariats de police d'Annecy-Cran-Gevrier, d'Annemasse et du Léman (Thonon-les-Bains).

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page

suivante : : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

Liste par arrondissement des lieux où il est possible d'établir des procurations de vote

Arrondissement de SAINT JULIEN EN GNEVOIS

TRIBUNAL D'INSTANCE

Tribunal d'instance d'Annemasse	20 rue Léandre Vaillat 74100 Annemasse
<i>Heures d'ouverture</i>	<i>Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00</i>

COMMISSARIAT

CSP d'ANNEMASSE	42 rue du Chablais B.P. 40 74103 Annemasse
<i>Heures d'ouverture</i>	<i>Du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00</i>

GENDARMERIE NATIONALE

Horaires d'ouverture : se renseigner par téléphone

BTA REIGNIER-ESERY	28 Route de Cry 74930 REIGNIER ESERY Tél : 04 50 95 75 11
BT ANNEMASSE	13 Rue Des Glières 74100 ANNEMASSE Tél : 04 50 92 11 66
BP CRUSEILLES	515 Avenue des Ebeaux 74350 CRUSEILLES Tél : 04 50 44 10 08
BP VALEIRY	463 Route de Bellegarde 74520 VALLEIRY Tél : 04 50 04 33 55
BP SEYSSEL	29 Route d'Aix-les-Bains 74910 SEYSSEL Tél : 04 50 59 22 02
BP FRANGY	450 Route du Tram 74270 FRANGY Tél : 04 50 32 24 05
BTA ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	4 Chemin de Certoux 74160 ST JULIEN EN GNEVOIS Tél : 04 50 49 20 44